

PILIER III

au 31 Décembre 2023



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Pilier III

La publication des informations financières portant sur les fonds propres et sur les risques s'effectue sur base consolidée conformément à l'article 2 de la directive 44/G/2007. Certaines informations sont publiées sur base individuelle pour le périmètre siège et les filiales significatives, conformément à l'article 8 de la même directive.

Le troisième pilier de l'accord de Bâle vise à promouvoir la discipline de marché à travers la publication d'un ensemble de données venant compléter la communication financière. L'objectif de cette communication est de permettre aux acteurs de marché d'apprécier des éléments d'information essentiels sur les fonds propres, les expositions aux différents types de risques, le pilotage interne des fonds propres et, par conséquent, l'adéquation des fonds propres du Groupe Attijariwafa Bank à son profil de risque.

I. Gestion du Capital et Adéquation des Fonds Propres du groupe Attijariwafa Bank

1- Cadre réglementaire Bank AL-Maghrib

Dans la lignée avec les directives du Comité Bâle, Bank AL-Maghrib suit les nouvelles réformes proposées par le comité Bâle et s'inspire des normes internationales en vigueur pour procurer aux établissements financiers de la place marocaine un cadre réglementaire plus robuste et renforcé.

Ainsi après la transposition par Bank AL-Maghrib en 2007 du dispositif Bâle II couvrant les 3 piliers :

- **Pilier 1** : calcul des exigences minimales de fonds propres au titre des différents risques prudentiels : risque de crédit, de marché et opérationnel ;

- **Pilier 2** : mise en place des outils internes d'évaluation de l'adéquation du capital avec le profil des risques encourus. Ce dispositif couvre l'ensemble des risques quantitatifs et des risques qualitatifs ;

- **Pilier 3** : transparence et uniformisation de l'information financière. Bank AL-Maghrib a aussi transposé les recommandations du comité Bâle III au niveau des fonds propres prudentiels, cette réforme est entrée en vigueur en juin 2014.

2- Champ d'application : Périmètre prudentiel

L'élaboration des ratios de solvabilité sur base sociale et sur base consolidée obéit aux normes internationales du comité Bâle et est régie par les directives réglementaires de Bank AL-Maghrib :

- La circulaire 26/G/2006 (détaillée dans la notice technique NT 02/DSB/2007) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur les risques de crédit, de marché et opérationnels suivant l'approche standard.
- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit suivant la norme Bâle III.

Sur base consolidée, conformément à l'article 38, de la circulaire 14/G/2013, les participations détenues par les établissements dans les entreprises d'assurance et de réassurance sont prises dans les fonds propres consolidés selon la méthode comptable de mise en équivalence et ce même dans le cas où elles font l'objet d'un contrôle exclusif ou conjoint.

Dénomination	Secteur d'activité	Pays	Méthode	% Contrôle	% Intérêt
Attijariwafa bank	Banque	Maroc	Top		
Attijariwafa Europe	Banque	France	IG	99,78%	99,78%
Attijari International Bank	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijariwafa bank Egypt	Banque	Egypte	IG	100,00%	100,00%
CBAO Groupe Attijariwafa Bank	Banque	Sénégal	IG	83,08%	83,08%
Attijari bank Tunisie	Banque	Tunisie	IG	57,21%	57,21%
La Banque Internationale pour le Mali	Banque	Mali	IG	66,30%	66,30%
Crédit du Sénégal	Banque	Sénégal	IG	95,00%	95,00%
Union Gabonaise de Banque	Banque	Gabon	IG	58,71%	58,71%
Crédit du Congo	Banque	Congo	IG	91,00%	91,00%
Société Ivoirienne de Banque	Banque	Côte d'Ivoire	IG	67,00%	67,00%
Société Commerciale De Banque	Banque	Cameroun	IG	51,00%	51,00%
Attijari bank Mauritanie	Banque	Mauritanie	IG	100,00%	67,00%
Banque Internationale pour l'Afrique Togo	Banque	Togo	IG	57,12%	57,12%
Wafasalaf	Crédit à la consommation	Maroc	IG	50,91%	50,91%
Wafabail	Leasing	Maroc	IG	98,90%	98,90%
Wafa immobilier	Crédit immobilier	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Attijari Factoring Maroc	Affacturation	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Wafa LLD	Location longue durée	Maroc	IG	100,00%	100,00%
Bank ASSAFA	Banque	Maroc	IG	100,00%	100,00%
SUCCURSALE BURKINA	Succursale	Burkina Faso	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE BENIN	Succursale	Bénin	IG	83,08%	83,08%
SUCCURSALE NIGER	Succursale	Niger	IG	83,08%	83,08%

3- Composition des Fonds Propres

En juin 2014, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib accompagnant l'adoption de la norme Bâle III est entrée en vigueur. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenu de respecter sur base individuelle et consolidée un ratio sur fonds propres de base au moins égal à 8,0% (incluant un coussin de conservation de 2,5%), un ratio sur fonds propres de catégorie 1¹ au moins égal à 9,0% et un ratio sur total fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2 au moins égal à 12,0%.

A fin décembre 2023, conformément à la circulaire 14/G/2013, les fonds propres prudentiels du groupe Attijariwafa Bank sont composés des fonds propres de catégorie 1 et des fonds propres de catégorie 2.

Les fonds propres de catégorie 1 sont déterminés à partir des fonds propres de base et des fonds propres additionnels en tenant compte des retraitements prudentiels. Ces retraitements consistent principalement en l'anticipation des dividendes à distribuer, de la déduction des écarts d'acquisition et des actifs incorporels ainsi que des participations² ne figurant pas dans le périmètre de consolidation et détenues dans le capital des établissements de crédit et assimilés au Maroc et à l'étranger et des entités exerçant les opérations connexes à l'activité bancaire au Maroc et à l'étranger ainsi que des filtres prudentiels.

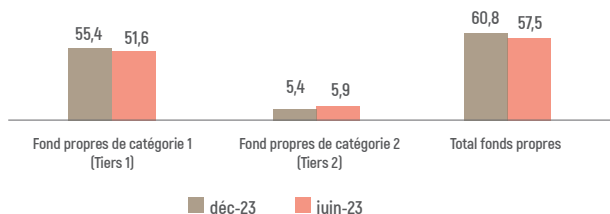
Les fonds propres de catégorie 2 sont composés essentiellement de dettes subordonnées dont l'échéance initiale est d'au moins 5 ans. Une décote de 20% annuellement est appliquée aux dettes subordonnées de maturité résiduelle inférieure à 5 ans. Les fonds propres de catégorie 2 sont limités à 3% des risques pondérés.

En mars 2021, la réglementation prudentielle de Bank Al-Maghrib a fixé par la circulaire n°6/W/2021 les dispositions relatives au ratio de levier. Ainsi, le groupe Attijariwafa bank est tenue d'observer en permanence, sur base individuelle et consolidée un ratio de levier d'au moins 3% entre d'une part, le total des fonds propres de catégorie 1 et d'autre part, le total des expositions en valeur comptable.

(en milliers de dirhams)

	déc-23	juin-23
Fonds propres de catégorie 1 (Tier 1= CET1+AT1)	55 426 764	51 619 383
Éléments à inclure dans les fonds propres de base	59 119 096	57 056 992
Capital social	2 151 408	2 151 408
Réserves	50 909 242	51 195 740
Résultat net bénéficiaire non distribué	4 045 252	1 956 449
Intérêts minoritaires créditeurs	4 267 460	4 093 055
Ecart de conversion	-1 070 487	-1 207 752
Fonds propres de base non éligibles	-1 183 779	-1 131 908
Éléments à déduire des fonds propres de base	-12 692 332	-12 437 609
Fonds propres de base après déduction (CET1)	46 426 764	44 619 383
Fonds propres additionnels (AT1)	9 000 000	7 000 000
Fonds propres de catégorie 2 (Tier 2)	5 404 455	5 889 816
Dettes subordonnées à durée initiale ≥ cinq ans	5 116 676	5 752 805
Plus-values latentes résultant des titres de placement	143 896	136 822
Autres éléments	143 883	189
Total des fonds propres réglementaires (Tier 1+ Tier 2)	60 831 219	57 509 198

Évolution des fonds propres réglementaires du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



4- Ratio de Solvabilité

Au 31 décembre 2023, le ratio Groupe sur fonds propres de catégorie 1 (T1) est de **11,65%** et le ratio de solvabilité s'élève à **12,78%**.

(en milliers de dirhams)

	déc-23	juin-23
Fonds propres de catégorie 1	55 426 764	51 619 383
Total fonds propres	60 831 219	57 509 198
Risques pondérés	475 883 565	457 066 308
Ratio sur fonds propres de base (Tier 1)	11,65%	11,29%
Ratio de solvabilité	12,78%	12,58%

5- Ratio de levier

Au 31 décembre 2023, le ratio de levier est de **8,53%**.

(en milliers de dirhams)

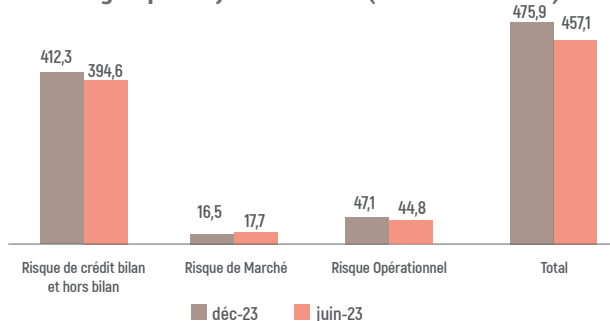
	déc-23	juin-23
Fonds propres de catégorie 1	55 426 764	51 619 383
Total des expositions du bilan et hors bilan (en valeur comptable)	649 686 064	628 834 228
Ratio de levier	8,53%	8,21%

II. Exigence en fonds propres et actifs pondérés du groupe Attijariwafa bank

Au 31 décembre 2023, le total des risques pondérés au titre du Pilier 1, conformément à la circulaire 26/G/2006 (normes de calcul des exigences en fonds propres au titre des risques de crédit, de marché en approche standard) pour le groupe Attijariwafa bank s'élève à **475 883 565 KDH**. Les risques pondérés sont calculés en approche standard pour les risques de crédit, de contrepartie et les risques de marché et en méthode d'indicateurs de base pour les risques opérationnels.

	Pilier 1	
	Risque Couvert	Méthode d'Évaluation et de Gestion
Risque de Crédit et de Contrepartie	✓	Méthode Standard
Risque de Marché	✓	Méthode Standard
Risque Opérationnel	✓	BIA (Basic Indicator Approach)

Évolution des risques pondérés du groupe Attijariwafa bank (en milliards MAD)



1- Fonds propres de catégorie 1 sont constitués des fonds propres de base et des fonds propres additionnels (tout instrument pouvant être converti en fonds propres de base ou déprécié dès que le ratio sur fonds propres de base est inférieur à un seuil prédéterminé au moins égal à 6%) après application des déductions et des retraitements prudentiels.

2- Les participations détenues à plus de 10% dont la valeur historique est inférieure à 10% des fonds propres de base du groupe sont pondérées à 250%.

Ci-après l'exigence en fonds propres et actifs pondérés au titre du pilier 1 :

(en milliers de dirhams)

	déc-23		juin-23		Variation	
	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres ³	Actifs pondérés	Exigences en fonds propres
Risque de crédit bilan	314 378 727	25 150 298	297 548 173	23 803 854	16 830 554	1 346 444
Souverains	40 506 522	3 240 522	31 659 816	2 532 785	8 846 707	707 737
Établissements	7 699 957	615 997	10 863 913	869 113	-3 163 956	-253 116
Entreprises	199 007 439	15 920 595	198 827 483	15 906 199	179 956	14 396
Clientèle de détail	67 164 809	5 373 185	56 196 962	4 495 757	10 967 847	877 428
Risque de crédit hors bilan	56 240 765	4 499 261	51 785 238	4 142 819	4 455 527	356 442
Souverains	254	20	-	-	254	20
Établissements	1 260 260	100 821	1 046 638	83 731	213 623	17 090
Entreprises	54 299 888	4 343 991	48 603 752	3 888 300	5 696 136	455 691
Clientèle de détail	680 363	54 429	2 134 849	170 788	-1 454 486	-116 359
Risque de contrepartie⁴	2 599 471	207 958	1 617 318	129 385	982 153	78 572
Établissements	661 050	52 884	257 275	20 582	403 775	32 302
Entreprises	1 938 421	155 074	1 360 043	108 803	578 378	46 270
Risque de crédit sur Autres Actifs⁵	39 033 516	3 122 681	43 662 889	3 493 031	-4 629 373	-370 350
Risque de Marché	16 498 425	1 319 874	17 676 973	1 414 158	-1 178 548	-94 284
Risque Opérationnel	47 132 661	3 770 613	44 775 718	3 582 057	2 356 943	188 555
Total	475 883 565	38 070 685	457 066 308	36 565 305	18 817 257	1 505 381

1- Risque de crédit

Le montant du risque de crédit pondéré est calculé en multipliant les éléments d'actifs et du hors bilan par les coefficients de pondération prévus aux articles 11 à 18, 45 à 47 de la circulaire 26/G/2006. Le risque de crédit dépend essentiellement de la nature de l'engagement et de la contrepartie.

Le risque pondéré est calculé à partir de l'exposition nette atténuée par les garanties ou les sûretés et pondérée par le taux de pondération ou RW (Risk Weight). Les engagements hors bilan sont également pondérés par le facteur de conversion risque crédit, CCF (Conversion Coefficient Factor).

• Ventilation du risque de crédit par segment

Le tableau ci-après représente la ventilation des expositions nettes et pondérées au risque de crédit sur les différents segments par type d'engagement : bilan ou hors-bilan.

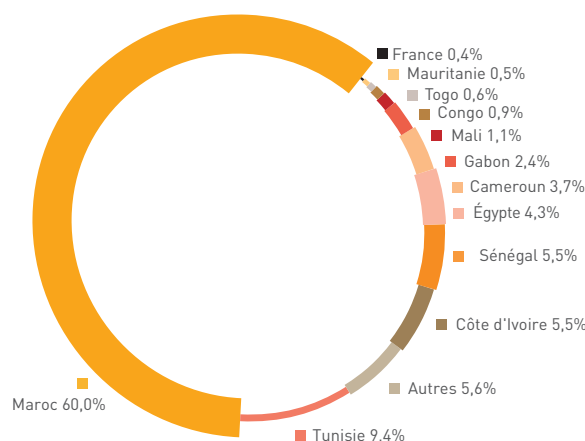
(en milliers de dirhams)

	Expositions nettes avant ARC ⁶		Expositions pondérées après ARC	
	Bilan	Hors bilan ⁷	Bilan	Hors bilan
Souverains	72 091 305	22 786 125	40 506 522	254
Institutions	40 387 150	-	230 445	-
Établissements de crédit et assimilés	21 653 277	7 438 040	7 469 512	1 260 260
Clientèle entreprises	227 203 336	156 057 976	199 007 439	54 299 888
Clientèle de détail	125 360 404	2 206 630	67 164 809	680 363
Total	486 695 472	188 488 771	314 378 727	56 240 765

• Ventilation géographique des risques pondérés

Ci-dessous la répartition des risques pondérés crédit bilan par localisation géographique du pays de la contrepartie porteuse du risque de défaut, à noter que conformément à la réglementation Bank Al-Maghrib, la notation du pays est inférieure strictement à B- (cas du Mali, Burkina Faso, Niger, Mauritanie, Tunisie, Congo et Cameroun) le risque souverain et corporate est pondéré à 150%.

Ventilation géographique des risques pondérés



2- Risque de contrepartie

Les opérations de marché (comprenant les contrats bilatéraux) exposent la banque au risque de défaut de sa contrepartie. Le montant de ce risque dépend des paramètres marché qui peuvent affecter la valeur potentielle future des transactions concernées.

• Ventilation des expositions nettes et pondérées au titre du risque de contrepartie par segment prudentiel

A fin décembre 2023, les expositions nettes du groupe au titre du risque de contrepartie sur cessions temporaires et produits dérivés s'élèvent à **32 700 714 KDH**, soit une hausse de 8% par rapport à juin 2023. Les expositions pondérées pour leur part, sont de **2 599 471 KDH** soit une hausse de 61% en comparaison avec juin 2023.

(en milliers de dirhams)

	déc-23		juin-23	
	Expositions nettes	Expositions pondérées	Expositions nettes	Expositions pondérées
Souverains	22 201 856	-	27 114 913	-
Établissements de crédit et assimilés	3 301 622	661 050	1 888 129	257 275
Entreprises	7 197 236	1 938 421	1 299 029	1 360 043
Total	32 700 714	2 599 471	30 302 071	1 617 318

3) Calculé comme étant 8% x Actifs pondérés

4) Risque de crédit produit à l'occasion d'opérations de marché, d'investissements et de règlements

5) Immobilisations corporelles, divers autres actifs et titres de participation non déduits des FP.

6) ARC : Atténuation du Risque de Crédit : techniques utilisées par les établissements pour réduire leurs expositions vis-à-vis des contreparties.

7) Hors bilan composé des engagements de financement et des engagements de garantie.

3- Risque de marché

Conformément à l'article 48 de la circulaire 26/G/2006 de Bank Al-Maghrib, les risques de marché sont définis comme les risques de pertes liés aux variations des prix de marché. Ils recouvrent :

- les risques relatifs aux instruments inclus dans le portefeuille de négociation ;
- le risque de change et le risque sur produits de base encourus pour l'ensemble des éléments du bilan et du hors bilan autres que ceux inclus dans le portefeuille de négociation.

L'article 54 de la circulaire 26/G/2006 décrit en détails les méthodes de calcul préconisées par le régulateur pour toutes les catégories des risques de marché. Depuis l'entrée en vigueur du dispositif prudentiel relatif aux banques participatives, le risque de marché intègre désormais le risque sur les stocks ci-dessous :

Le risque de marché est composé du :

• Risque de taux d'intérêt

Le calcul du risque de taux d'intérêt concerne les produits de taux faisant partie du portefeuille trading. Celui-ci est la somme du risque général de taux et risque spécifique de taux.

Le calcul des exigences en fonds propres au titre du risque de taux d'intérêt général se fait selon la méthode de l'échéancier. Le risque spécifique est calculé à partir de la position nette. Sa pondération dépend de la nature de l'émetteur du titre et de la maturité selon des critères énumérés dans la notice technique relative à la 26/G/2006 (cf. article 54, Partie I, paragraphe A).

• Risque sur titres de propriété

Le calcul du risque sur les titres de propriété concerne : les positions sur actions, options sur actions, futures sur actions, options sur index, autres dérivés avec comme sous-jacent une action ou un index. Celui-ci est la somme du risque général sur titre de propriété et du risque spécifique sur titre de propriété.

L'exigence en fonds propres au titre du risque général (cf. article 54, Partie II, paragraphe B de la notice technique relative à la 26/G/2006) sur titres de propriétés représente 8% de la position nette globale.

Le risque spécifique est calculé sur la position globale en appliquant les pondérations listées par le régulateur suivant la nature de l'actif.

• Risque de change

L'exigence en fonds propres au titre du risque de change est calculée lorsque la position nette globale dépasse 2% des capitaux de base. La position nette globale correspond à la position la plus forte entre la somme des positions courtes et celle des positions longues pour la même devise.

• Risque sur les stocks

Le calcul du risque sur les stocks concerne les actifs détenus par la banque participative en vue de leur vente ou leur location à travers respectivement des contrats Mourabaha ou Ijara.

L'exigence en fonds propres au titre du risque sur les stocks est calculée suivant la méthode dite simplifiée (cf. article 56, Partie V de la circulaire 9/W/2018 relative aux exigences en fonds propres des banques participatives, selon la méthode standard) retenant 15% de la valeur de l'actif détenu en stock.

• Exigences en fonds propres des différents types de risque marché

(en milliers de dirhams)

Exigences en fonds propres	déc-23	juin-23
Risque de taux	1 262 742	1 267 158
Risque spécifique de taux	294 009	348 111
Risque général de taux	968 733	919 047
Risque sur titres de propriété	17 963	19 388
Risque de change⁸	35 830	124 694
Risque sur les stocks	3 339	2 918
Risque sur produits de base	-	-
Total	1 319 874	1 414 158

8) l'exigence en fonds propre au titre du risque de change est nulle car la position de change inférieure à 2% des fonds propres de base

4- Risque opérationnel

Le risque opérationnel est calculé à l'aide de la méthode des indicateurs de base, à l'aide des PNB annuels des 3 derniers exercices. L'exigence des fonds propres est 15% x la moyenne du PNB des 3 derniers exercices.

• Exigence en fonds propres du risque opérationnel par pôle d'activité

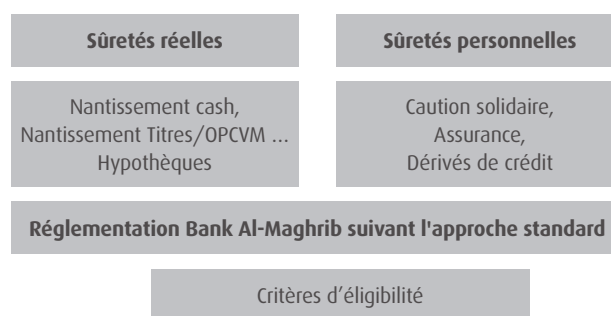
(en milliers de dirhams)

Exigence en Fonds Propres	Banque Maroc, Europe et Zone Offshore	Filiales de Financements Spécialisées	Banque de Détail à l'International	Total
juin-23	1 817 474	385 311	1 379 273	3 582 057
déc-23	1 920 410	396 030	1 454 173	3 770 613

5- Techniques de réduction du risque crédit

Les techniques de réduction du risque de crédit sont prises en compte conformément à la réglementation de Bâle II. En particulier, leur effet est évalué dans les conditions d'un ralentissement économique. Elles sont distinguées en deux grandes catégories : les sûretés personnelles d'une part et les sûretés réelles d'autre part.

- Une sûreté personnelle correspond à l'engagement pris par un tiers de se substituer au débiteur primaire en cas de défaillance de ce dernier. Par extension, les assurances crédit et les dérivés de crédit (achat de protection) font partie de cette catégorie.
- Une sûreté réelle est un actif physique constituée au profit de la Banque pour garantir l'exécution à bonne date des engagements financiers du débiteur.
- Ainsi, comme modélisé ci-dessous, une exposition peut être atténuée par une sûreté ou une garantie suivant les critères fixés par le régulateur.



• Eligibilité des techniques d'atténuation du risque crédit

Le Groupe Attijariwafa bank déclare son ratio de solvabilité suivant l'approche standard, qui limite l'éligibilité des techniques d'atténuation du risque de crédit contrairement aux approches IRB.

En effet, pour le périmètre traité en approche standard :

- les sûretés personnelles sont prises en compte, sous réserve de leur éligibilité, par une pondération bonifiée correspondant à celle du garant, sur la part garantie de l'exposition qui tient compte des asymétries de devise et de maturité.
- les sûretés réelles (type cash, nantissement titres) viennent, quant à elles, en diminution de l'exposition après prise en compte le cas échéant des asymétries de devise et de maturité.
- Les sûretés réelles (types hypothèques bien immobilier) qui remplissent les conditions d'éligibilité permettent d'appliquer une pondération plus favorable à la créance qu'elles couvrent

Ci-après un comparatif des sûretés éligibles en fonction des deux méthodes : standard et avancée.

	Approche avancée		
	Approche standard	IRBF	IRBA
Sûretés financières			
• Liquidités/DAT/OR	✓	✓	✓
• Titres de dettes			
- Emprunteur souverain ayant une note ≥ BB-	✓	✓	✓
- Autres émetteurs ≥ BBB-	✓	✓	✓
- Autres (n'ayant pas de note externe mais inclus dans les modèles de notation interne)	X	X	✓
• Actions			
- Indice principal	✓	✓	✓
- Bourse reconnue	✓	✓	✓
- Autres	X	X	✓
• OPCVM et Fonds d'investissement	✓	✓	✓
Sûretés réelles			
• Hypothèque portant sur un prêt immobilier Retail	✓	✓	✓
• Hypothèque sur un crédit-bail à usage professionnel	✓	✓	✓
• Autres sûretés immobilières à condition de :			
- Existence d'un marché liquide pour la cession de la sûreté	X	✓	✓
- Existence d'un prix de marché applicable à la sûreté			
Sûretés personnelles			
• Souverains banques et autres entités ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres entités < A-	X	X	✓
• Entités non notées	X	X	✓
Dérivés de crédit			
• Emprunteurs souverains, BMD et les institutions financières ou autre entité avec une note ≥ A-	✓	✓	✓
• Autres	X	✓	✓

• Montants des ARC

Ci-dessous les garanties et sûretés réelles et financières à décembre 2023 ainsi que les montants pour la couverture du risque de crédit prises en compte dans le calcul des risques pondérés en méthode standard à fin décembre 2023.

(en milliers de dirhams)

déc-23	
Garanties et sûretés	236 546 451
Garanties	28 632 377
Sûretés réelles ⁹ et financières	207 914 074
EAD couverts par des garanties et sûretés éligibles à l'approche standard	135 581 636
Garanties	28 632 377
Sûretés réelles et financières	106 949 259
- Hypothèques sur prêt immobilier à usage résidentiel	68 869 716
- Hypothèques sur leasing immobilier à usage commercial	6 779 732
- Autres	31 299 811

⁹) Sûretés réelles au niveau du siège

III. Eléments d'information sur base sociale des filiales bancaires et établissements de crédit significatives

1- Cadre réglementaire

Attijariwafa bank est tenue de respecter sur le périmètre social les exigences en fonds propres calculées suivant les mêmes normes prudentielles exigées par Bank Al-Maghrib sur le périmètre consolidé.

Toutes les filiales établissements de crédits au Maroc : Wafabail, Wafasalaf, Attijari Factoring et Bank ASSAFA déclarent, sur base sociale leurs ratios de solvabilités à Bank Al-Maghrib et qui sont régis par les circulaires :

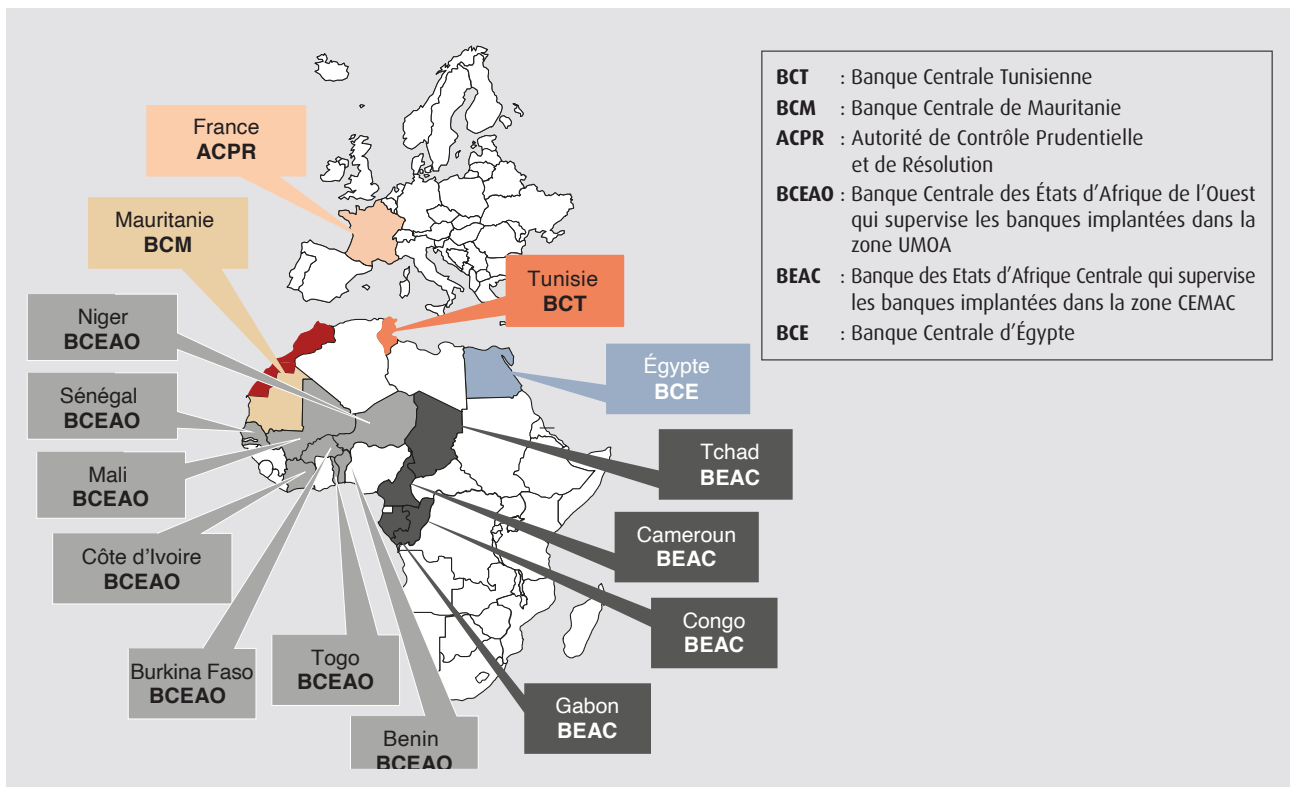
- La circulaire 25/G/2006 (conforme avec Bâle I) relative au calcul des exigences en fonds propres portant sur le risque de crédit.

- La circulaire 14/G/2013 (détaillée dans la notice technique NT 01/DSB/2014) relative au calcul des fonds propres réglementaires des banques et établissements de crédit (conforme avec Bâle III)

S'agissant de Wafa assurance, celle-ci est régie par la réglementation de l'Autorité de Contrôle des Assurances et de Prévoyance Sociale (ACAPS)

Les filiales bancaires du groupe Attijariwafa bank à l'international, calculent leurs exigences en fonds propres suivant la norme prudentielle locale dans les juridictions des pays d'implantations qui sont alignées avec la norme Bâle I en Afrique (Tunisie, Mauritanie, UEMOA, CEMAC) et avec la norme Bâle III en Europe.

Liste des régulateurs des filiales Attijariwafa bank à l'international



2- Ratios des principales filiales au 31 décembre 2023

(en millions de monnaie locale)	Régulateur	Minimum requis	Devise	Fonds propres réglementaires	Risques pondérés	Ratio global
Attijariwafa bank	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	44 725	293 028	15,26%
Bank ASSAFA	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	243	1 930	12,61%
Attijari Factoring Maroc	Bank Al-Maghrib	12,00%	MAD	348	2 133	16,31%
Attijari bank Tunisie	BCT	10,00%	TND	991	7 655	12,94%
Attijari bank Mauritanie	BCM	12,50%	MRU	1 304	6 975	18,69%
Attijariwafa bank Egypt	CBE	12,50%	EGP	8 042	53 404	15,06%
Société Commerciale de banque Cameroun	BEAC	12,00%	FCFA	70 766	529 663	13,36%
Crédit du Congo	BEAC	10,50%	FCFA	32 912	221 251	14,88%
Union Gabonaise de Banque	BEAC	11,50%	FCFA	57 513	164 213	35,02%
Compagnie Bancaire de l'Afrique de l'Ouest	BCEAO	11,50%	FCFA	148 483	1 135 606	13,08%
Crédit du Sénégal	BCEAO	11,50%	FCFA	30 739	176 611	17,40%
Banque Internationale pour le Mali	BCEAO	11,50%	FCFA	23 446	147 931	15,85%
Société Ivoirienne de Banque	BCEAO	11,50%	FCFA	138 317	946 093	14,62%
Banque Internationale pour l'Afrique au Togo	BCEAO	11,50%	FCFA	13 996	91 793	15,25%

Cours de change : FCFA (0,0167), MRU (0,2500), TND (3,2233), EGP (0,3199).

IV. Pilotage interne du capital

1- Gestion du capital

L'anticipation des besoins en capital est devenue, ces dernières années, un élément clé du processus de la planification stratégique du groupe Attijariwafa bank, et ce d'autant plus que Bank Al-Maghrib a adopté le dispositif Bâle II en 2006 et que le contexte réglementaire est en constante évolution depuis. Ceci s'est traduit par un besoin de plus en plus élevé en fonds propres.

Ainsi la maîtrise de cette ressource onéreuse et de tous les facteurs associés est matérialisée à l'aide de la politique de « Gestion du Capital » du Groupe. Cette dernière a pour objectif de garantir en permanence la solvabilité du Groupe et de ses filiales, de satisfaire aux exigences prudentielles au niveau consolidé et local (respect des règles prudentielles du régulateur local) tout en optimisant le rendement pour les actionnaires qui procurent le capital requis.

Au-delà du cadre réglementaire, la politique de « Gestion du capital » s'étend au suivi des investissements et de leur rentabilité (calcul du taux de rendement interne, projection des dividendes, désinvestissement, efficacité du montage fiscal ...) assurant une optimisation dans l'allocation du capital sur toutes les activités, une anticipation des besoins en capital en fonction des ambitions stratégiques et de l'évolution réglementaire.

Objectifs de « Gestion du capital »



2- Gouvernance

Le Comité Capital Management (CCM) est un comité semestriel, composé des membres du Comité de Direction Générale, des responsables de lignes métiers, de la Direction des Risques et de la Direction Financière. Le Secrétaire Général du Comité Capital Management est le responsable de l'entité « Gestion Financière et Capital Management ».

Les principales missions du CCM se résument comme suit :

- définir la politique de « Gestion du capital » et les ajustements nécessaires en fonction des évolutions des contextes (marché et concurrence, réglementation, environnement de taux, coût du capital ...) ;
- anticiper les besoins en capital du Groupe et des filiales bancaires et établissements de crédits sur un horizon de 18 mois ;
- analyser l'allocation du capital par pôle/métier ;
- prendre des décisions sur les sujets qui ont un impact sur le capital (de toutes les entités du Groupe).

De manière générale, sponsoriser toutes les actions/initiatives permettant un pilotage et une gestion optimisée du capital.

3- Stress tests réglementaires

Les résultats des stress tests réglementaires (directive Bank-Al-Maghrib 01/DSB/2012) sont communiqués semestriellement au régulateur. À fin décembre 2023, Les ratios post-choc sur fonds propres Tier 1 et sur total fonds propres d'Attijariwafa bank sont supérieurs aux minimums réglementaires.

Les stress scénarios des stress tests réglementaires à fin décembre 2023 sont :

Risque de crédit : Migration de 10% à 15% des créances représentant un risque élevé sur le total du portefeuille puis par secteur d'activité

Risque de concentration : Défaut des principales relations

Risque de marché :

- Dépréciation du MAD par rapport à l'EUR ;
- Dépréciation du MAD par rapport à l'USD ;
- Déplacement de la courbe de taux ;
- Hausse des taux ;
- Baisse des prix actions ;
- Dépréciation de la valeur liquidative des différents OPCVM (obligataires, monétaires ...).

Risque pays :

- Stress tests sur les crédits non-résidents dans les pays connaissant des risques d'instabilité politique ;
- Stress tests sur les crédits aux non-résidents installés dans les pays sur lesquels la banque détient une exposition importante.

4- Prévisions du capital

Les ratios prévisionnels d'AWB sur base individuelle et consolidée sur les 18 prochains mois sont largement supérieurs au minimum réglementaire en vigueur : 9,0% au niveau du ratio de solvabilité sur fonds propres de base de catégorie 1 et 12,0% sur fonds propres global grâce à la politique interne de gestion du capital. Les FP prudentiels sont calculés conformément à la circulaire 14 G 2013 et la notice technique 01/DSB/2018 intégrant les impacts IFRS9.

Ratio de solvabilité prévisionnel – Sur base individuelle

en milliards de dirhams	déc-22	juin-23	déc-23	juin-24 ^f	déc-24 ^f	juin-25 ^f
Fonds propres de base après déduction (CET1)	30,0	31,8	31,5	33,6	33,1	35,4
Fonds propres de catégorie 1	37,0	38,8	40,5	42,6	42,1	44,4
Fonds propres de catégorie 2	6,3	5,2	4,2	4,3	4,4	3,8
Fonds propres réglementaires	43,3	44,0	44,7	47,0	46,6	48,2
Risques pondérés	272,6	281,3	293,0	306,3	313,0	319,7
CET1 (%)	11,01%	11,32%	10,76%	10,98%	10,59%	11,07%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1	13,58%	13,81%	13,83%	13,91%	13,46%	13,88%
Ratio de solvabilité global	15,88%	15,64%	15,26%	15,33%	14,88%	15,07%

Ratio de solvabilité prévisionnel – Sur base consolidée

en milliards de dirhams	déc-22	juin-23	déc-23	juin-24 ^f	déc-24 ^f	juin-25 ^f
Fonds propres de base après déduction (CET1)	43,6	44,6	46,4	48,9	51,2	54,1
Fonds propres de catégorie 1	50,6	51,6	55,4	57,9	60,2	63,1
Fonds propres de catégorie 2	7,0	5,9	5,4	5,5	5,4	4,7
Fonds propres réglementaires	57,7	57,5	60,8	63,4	65,6	67,7
Risques pondérés	453,8	457,4	475,9	501,7	525,9	541,0
CET1 (%)	9,62%	9,76%	9,76%	9,74%	9,74%	9,99%
Ratio sur fonds propres de catégorie 1	11,16%	11,29%	11,65%	11,53%	11,45%	11,66%
Ratio de solvabilité global	12,71%	12,57%	12,78%	12,63%	12,47%	12,52%

V. Gouvernance d'entreprise

Le système de gouvernance mis en place respecte les principes généraux du gouvernement d'entreprise. Ce système se compose de cinq Comités spécialisés, issus du Conseil d'Administration.

Comités issus du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration (CA) est constitué d'un groupe de personnes, morales ou physiques (les administrateurs), dont un président et un secrétaire. Toute personne morale membre du CA désigne une personne physique pour la représenter.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par les statuts de la banque et dépendent du droit national.

1- Comité Stratégique :

Présidé par le Président Directeur Général, ce Comité est chargé du pilotage, de la surveillance et de la gestion des activités stratégiques de la Banque, de ses différents métiers tant au niveau national qu'à l'international. Il examine également, avant leur approbation par le Conseil d'Administration, les grands achats du Groupe et les opérations immobilières significatives.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Azdine EL MOUNTASSIR BILLAH	Administrateur
M. Soulaymane KACHANI	Administrateur indépendant
Membres non permanents	
M. Hassan BERTAL	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Ismaïl DOURI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
M. El Hassane EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Délégué - Responsable du pôle Corporate & Investment Banking
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

2- Comité des Risques Groupe :

Le Comité des Risques Groupe est chargé du suivi du processus d'identification et de gestion des risques, en vue d'assister le Conseil d'Administration en matière de stratégie, de gestion et de surveillance des risques auxquels la banque est exposée.

Le Comité des Risques Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Lionel ZINSOU	Président du Comité (Administrateur Indépendant)
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
Membres non permanents	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe

M. Mohamed Amine GUENNOUNI	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe

Secrétaire du Comité

Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil
--------------------------	---

3- Comité d'Audit Groupe :

Le Comité d'Audit Groupe analyse les comptes du Groupe, examine le programme d'intervention des commissaires aux comptes, s'assure de l'efficacité des services d'audit interne et externe, veille au renforcement de l'indépendance de l'audit interne.

Le Comité d'Audit Groupe est composé d'un minimum de 3 membres permanents non exécutifs, choisis parmi les membres du Conseil d'Administration et se réunit au moins 4 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Membres	Fonction
Membres permanents	
Mme Françoise MERCADAL-DELASALLES	Présidente du comité - Administratrice indépendante
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
M. Aldo OLCESE	Administrateur Indépendant
Membres non permanents	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
M. Mohamed Amine GUENNOUNI	Directeur Exécutif - Audit Général Groupe
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Adjoint - Finances Groupe
Secrétaire du Comité	
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

4- Comité des Grands Crédits Groupe :

Le Comité des Grands Crédits Groupe, qui se réunit sur convocation du Président Directeur Général, est chargé de statuer sur les engagements et les opérations de recouvrement dépassant un certain seuil Groupe avant leurs ratifications par le Conseil d'Administration.

Le Comité des Grands Crédits Groupe est présidé par le Président Directeur Général. Il est composé de 4 membres (dont le Président Directeur Général), désignés parmi les membres du Conseil. Le Comité des Grands Crédits Groupe se réunit au moins 1 fois par mois et peut être convoqué à tout instant à l'initiative du Président lorsqu'il le juge nécessaire, que l'opération ou la transaction revêt un caractère urgent ou que l'actualité de la Banque le requiert.

Membres	Fonction
Membres permanents	
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Aymane TAUD	Administrateur
M. José REIG	Administrateur
Membres non permanents	
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe
Secrétaire du Comité	
M. CHOUKRI OIMDINA	Directeur Général Délégué - Pôle Gestion Globale des Risques Groupe

5- Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe :

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe soumet au Conseil les propositions relatives au dispositif de gouvernance, à la nomination et la rémunération des membres du Conseil et des principaux dirigeants du Groupe.

Le Comité de Gouvernance, de Nomination et de Rémunération Groupe se réunit au moins 2 fois par an et chaque fois qu'il le juge nécessaire sur convocation du Président.

Il est réparti en trois sous-comités : Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

Le premier sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada

Le deuxième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohammed Mounir EL MAJIDI	Administrateur - Représentant SIGER
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. José REIG	Administrateur

Le troisième sous-comité est composé des membres suivants :

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général Attijariwafa bank
M. Hassan OURIAGLI	Administrateur - Représentant Al Mada
M. Abdelmjid TAZLAOUI	Administrateur
M. José REIG	Administrateur

Secrétaires du Comité

M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint - Responsable Capital Humain Groupe
Mme Myriam NAFKHA LAZRAQ	Responsable Gouvernance Groupe & Secrétariat du Conseil

Organes de Direction

1 - Comité Exécutif

Le Comité Exécutif réunit, sous la présidence du Président Directeur Général, les responsables des pôles métiers et pôles support ainsi que le responsable du Capital Humain Groupe et le Responsable Finances Groupe. Ce comité, qui se tient une fois par semaine, assure une vue synthétique des activités opérationnelles dans les différents secteurs, le pilotage des grands projets stratégiques et la préparation des questions à soumettre au Conseil d'Administration, dans une démarche collégiale.

Membres	Fonction	Date d'entrée en fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général	2007
M. Hassan BERTAL	Directeur Général Délégué	2022
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué	2008
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué	2024
M. El Hassane EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué	2022
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Délégué	2022
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Adjoint	2022
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint	2022

2- Comité de Coordination et de Synergies

Sous la présidence du Président Directeur Général ou d'au moins deux directeurs généraux, le Comité de Coordination et de Synergies est une instance d'échange et de partage d'informations.

Plus particulièrement le Comité :

- assure la coordination d'ensemble entre les différents programmes du Groupe et se concentre principalement sur l'examen des indicateurs clés de performance ;

- prend acte des grandes orientations stratégiques et de la politique générale du Groupe, ainsi que des décisions et des priorités arrêtées dans les instances ad hoc ;

- prend les décisions fonctionnelles et opérationnelles pour maintenir les objectifs et maximiser les résultats.

D'une périodicité mensuelle, le Comité de Coordination et de Synergies est composé des membres du Comité Exécutif et des responsables des principaux domaines d'activité.

Membres	Fonction
M. Mohamed EL KETTANI	Président Directeur Général
M. Hassan BERTAL	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Ismail DOUIRI	Directeur Général Délégué - Pôle Banque de Détail à l'International et Filiales de Financement Spécialisées
M. Choukri OIMDINA	Directeur Général Délégué - Gestion Globale des Risques Groupe
M. El Hassane EL BEDRAOUI	Directeur Général Délégué - Responsable du Pôle Transformation, Innovation, Technologies et Opérations
M. Youssef ROUISSI	Directeur Général Délégué - Responsable du Pôle Corporate & Investment Banking
M. Rachid KETTANI	Directeur Général Adjoint - Responsable Finances Groupe
M. Mohamed SOUSSI	Directeur Général Adjoint- Responsable Capital Humain Groupe

RÉSEAU

M. Rachid EL BOUZIDI	Directeur Général Adjoint - Responsable Réseau Maroc du Pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Ali BERRADA	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Rabat - Salé - Kenitra
M. Othmane BOUDHAIMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Marrakech - Beni Mellal - Tafilalet
M. Mohamed Karim CHRAIBI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Souss-Massa-Sahara
M. Rédouane EL ALJ	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Casablanca - Settat
M. Khalid EL KHALIFI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Fès - Meknes
M. Rachid MAGANE	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Tanger - Tetouan - Al Hoceima
M. Hassan RAMI	Directeur Exécutif - Responsable de la Région Oriental

ENTITES CENTRALES

M. Jamal AHIZOUNE	Directeur Général Adjoint - Responsable de la Banque de Détail Afrique de l'Ouest & Afrique Centrale
Mme Yasmine ABOUDRAR	Directeur Exécutif - Responsable Stratégie & Développement Groupe
M. Jalal BERRADY	Directeur Exécutif - Responsable Banque Privée
M. Mohamed Amine GUENNOUNI	Directeur Exécutif - Responsable Audit Général Groupe
M. Issam MAGHNOUJ	Directeur Exécutif - Responsable Communication Groupe & RSE
Mme Bouchra BOUSSERGHINE	Directeur Exécutif
Mme Bouchra LHALOUANI	Directeur Exécutif - Responsable Supports & Moyens du pôle Banque de Détail Maroc et Europe
M. Rachid KAMAL	Directeur Exécutif - Responsable des Services et Traitements Groupe
M. Karim Idrissi KAITOUNI	Directeur Exécutif - Responsable Marché de l'Entreprise
Mme Ghizlane ALAMI MARROUNI	Directeur Exécutif - Responsable Marché des Particuliers, Professionnels
M. Hicham ZIADI	Directeur Exécutif - Responsable des Systèmes d'Information Groupe
M. Larbi KABLY	Directeur Exécutif - Responsable Conformité Groupe
Mme Myriam DASSOULI	Directeur Exécutif - Responsable Risque de Contrepartie Maroc
M. Ahmed Amine MARRAT	Directeur Exécutif - Responsable Management des Risques
M. Mohammed BENTALEB	Directeur Exécutif - Responsable Recouvrement Groupe
M. Adel BARAKAT	Directeur Exécutif - Responsable Banque de Financement Groupe
M. Karim FATH	Directeur Exécutif - Responsable Banque d'Investissement Groupe
M. Faïçal LEAMARI	Directeur Exécutif - Responsable Marché des Capitaux Groupe
M. Adil EL IRAKI	Directeur Exécutif - Responsable Transformation, Innovation et Organisation



التجاري وفا بنك
Attijariwafa bank

Croire en vous

Attijariwafa bank

SA au capital de 2 151 408 390 DH- Siège social : 2, boulevard Moulay Youssef, 20000 Casablanca, Maroc
Téléphone +212 (0)5 22 22 41 69 ou +212 (0)5 55 29 88 88 - RC 333 - IF 01085221

www.attijariwafabank.com